



Agence Berry-Bourbonnais de l'Office National des Forêts
6 place de la pyrotechnie
CS 90141
18021 – BOURGES Cedex
Tél. 02 48 70 70 72 – Fax. 02 48 69 01 88

DECISION

Le Directeur de l'Agence Berry Bourbonnais de l'Office National des Forêts à
BOURGES,

Considérant la nécessité de reconduire une zone de quiétude pendant la période du
brame en forêt domaniale de Tronçais, sur le secteur géographique de Vitray.

Vu l'arrêté préfectoral n°2210/2013 du 5 août 2013 portant modification de
l'arrêté préfectoral 1181/89 du 28 mars 1989 réglementant la circulation des véhicules à
moteur sur les routes forestières de la forêt domaniale de Tronçais, et notamment les
articles 10 et 11,

DECIDE

La route forestière de Vitray entre le chemin communal de la Palonnière et la route
départementale 978a, la route forestière de la Bouteille entre le rond du Chevreuil et le rond
de la Croix de Vitray, ainsi que la route forestière du Ris Sanglier entre le chemin communal
du Plaix et le chemin rural des loges, seront fermées à la circulation publique à partir du
lundi 14 septembre à 12h00 jusqu'au lundi 12 octobre 2020 à 12h00.

Fait à Bourges, le 03 septembre 2020

Le Directeur d'Agence,

Bertrand DUGRAIN

Copie :

Préfecture de l'Allier
Communauté de communes du Pays de Tronçais
Mairies de Braize, Cérilly, Le Brethon, Meaulne, Saint-Bonnet de Tronçais, Urcay, Vitray